

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour: 39	
Contre:	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-08 Approbation du Compte de Gestion 2022.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
<u>Chauny Tergnier La Fère (CA)</u>	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
y	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN-Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	



Languis (Cistom)	Constitute
<u>Laonnois</u> (Sirtom) Titulaires	Suppléants
111111111111111111111111111111111111111	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Sjannaj Nobeliti Sjane
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien.
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	rituiti
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	EGSTERIOER COMMIC
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn.
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	William Denoice
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	DROMON TOSCON EGINET SCOTTEGE
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique
Transols	EURIE FE MUNIQUE

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-08 Approbation du Compte de Gestion 2022.

Le compte de gestion, établit par le Comptable Public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice N-1 selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte:

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) :
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion de l'exercice 2022 de Valor'Aisne, annexé à la présente délibération, est dressé par Madame la Payeuse Départementale ; il est en tout point concordant avec les résultats du Compte Administratif 2022 de la collectivité.

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Payeuse Départementale accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, il est donc proposé d'approuver la délibération suivante :

Après s'être assuré que Madame la Payeuse Départementale ait repris dans leurs écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Payeuse Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séance

Marc COUTEAU

Le Président

Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	35+ 3 pouvoirs
Pour: 38	
Contre:	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-09 Approbation du Compte Administratif 2022.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<u>Département de l'Aisne</u>	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
<u>Chauny Tergnier La Fère</u> (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	



Lacacia (Cistana)	T
<u>Laonnois</u> (Sirtom)	- "
	Suppléants
Titulaires	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS	BRANOUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn.
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	The second secon
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Ontonion i dedit Edite i Sedir Ede
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique
Trond Trade Trançois	EONET Enomque

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-09 Approbation du Compte Administratif 2022.

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Syndicat Départemental étant assujetti à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes (HT).

La maquette du compte administratif 2022, présentée selon la nomenclature M14, est jointe en annexe.

Son analyse fait ressortir:

I-DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Les dépenses de fonctionnement: BP + DMS: 43 795 628 € pour une réalisation de 40 201 829.11 €, soit un taux de réalisation total de 91.79 %.

Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

Les dépenses de fonctionnement: BP + DMS: 33 055 654 € pour une réalisation de 30 690 947.38 €, soit un taux de réalisation de 92.85 %.

Ce chapitre budgétaire intègre les charges des centres de traitement exploités par Valor'Aisne et les prestations de traitement confiées à des sociétés spécialisées, ainsi que le reversement des recettes perçues au titre de la reprise des matériaux et des soutiens CITEO (pour les collectivités adhérentes ayant opté pour la gestion mutualisée des contrats).

Ainsi, au titre des dépenses mandatées au sein de ce chapitre budgétaire, on distingue :

- Les frais généraux de structure : 306 806.46 €.

L'année 2022 aura été marquée par des dépenses ponctuelles telles que le recours à un préventeur (dans le cadre de l'audit des sites en matière de sécurité) : 47 290 €, l'étude portant sur le transfert de la compétence transport des flux de déchetteries : 16 800 € et le changement des applications métiers RH et financières : 68 379.76 €.

- La communication (dont CODEC): 235 710.99 €.
- <u>Le fonctionnement général des deux centres de tri</u> (hors externalisation des prestations) :
 1 224 452.20 €.
- <u>Les quais de transfert gérés en régie hors charge de personnel</u> (VSG Evolis Faubourg de Leuilly et Grisolles) : 519 475.54 €.
- Les plateformes de compostage (Faubourg de Leuilly + Pommiers): 407 171.04 €.
- Le site d'Essigny-le-Grand: 17 525.87 €.
- Prestations des traitements des déchets issus des déchetteries : 5 256 494.88 €.



- Reversement des recettes liées à la valorisation des déchets issus de déchetteries ainsi que le reversement des produits issus des Eco-organismes : 2 335 020.77 €.
- Prestations (enfouissement transfert externalisation des prestations de tri): 9 814 781.19 € décomposées tels que :
 - Traitement des OMR: 7 668 280.01 € dont 2 905 146.46 € à l'Ecocentre, 1 518 064.69 € pour les prestations d'enfouissement et 3 245 068.86 € pour les prestations de traitement en UVE;
 - o Traitement des recyclables (externalisation) : 676 724.72 €;
 - Transfert des OMR (Prestations privées): 1 122 469.11 €;
 - o Transfert des recyclables : 347 307.35 €.
- Ecocentre (hors contrat Valnor): 235 299.67 € dont près de 54% représentent le reversement des produits perçus par Valor'Aisne sur la production d'électricité à Valnor et 38% (91 645.80 €) le reversement d'une taxe de 1.50 € / tonne aux à répartir entre les communes de Grisolles, Epaux-Bézu et Bonnesvalyn.
- TGAP (uniquement sur la part de l'Eco Centre): 3 336 086 € décomposés comme suit :
 - 787 591 € au titre du solde de la TGAP 2021 ;
 - o 2 548 495 € au titre de l'acompte de la TGAP 2022.
- Reversement des recettes liées à la valorisation des déchets issus de la collecte en porte à porte pour les adhérents en contrat CITEO mutualisé (monoflux) : 3 078 841.03 € en 2022 (1 406 259.36 € en 2021) soit une revalorisation effective de près de 220 % de ces recettes par rapport à 2021.
- Reversement des recettes liées au versement de soutien CITEO pour les adhérents ayant intégré le contrat mutualisé : 3 923 281.74 € au titre du Soutien CITEO.
- Chapitre 012 : Charges de personnel.

Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 6 155 322 € pour une réalisation de 6 143 354.28 €, soit un taux de réalisation de 99.81 %.

L'effectif pourvu du Syndicat au 31 décembre 2022 était de 128 agents permanents *(vs 128 au 31 décembre 2021)* dont la répartition est la suivante :

- o Agents titulaires ou stagiaires: 108 (108 en 2021);
- Emplois de droit privé: 1 (1 en 2021);
- o Non titulaires permanents: 19 dont 1 apprenti (19 en 2021).
- Chapitre 65 : Charges de gestion courante (indemnités des élus principalement).

Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 44 547 € pour une réalisation de 41 073.02 €, soit un taux de réalisation de 92.20 %.

Chapitre 66 : Charges financières.

Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 507 278 € pour une réalisation de 496 113.23 €, soit un taux de réalisation de 97.80 %.



Le montant des remboursements des intérêts des emprunts s'élève à 370 054.21 €. Cette dépense est prise en charge à hauteur de 180 195.61 € par le Conseil Départemental pour le remboursement de 80% des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.

Au titre de l'année 2022, le Syndicat a intégré les écritures d'ICNE pour un montant de 126 059.02 €.

Chapitre 042: Dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 2 566 960 € pour une réalisation de 2 566 955.23 €, soit un taux de réalisation de 99.99%.

Chapitre 67: Charges exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 21 137 € pour une réalisation de 20 085.95 €, soit un taux de réalisation de 95 %.

Cette dépense correspond à des régularisations d'émission de titres antérieurs (Titres s'étant vu appliquer un taux de TVA erroné).

Chapitre 68: Provisions.

Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 284 494 € pour une réalisation de 243 300.02 €, soit un taux de réalisation de 85.52%.

La provision post-exploitation à l'article 6875 d'un montant de 203 943.99 € est calculée selon les tonnages traités, pour partie, sur l'Ecocentre la Tuilerie en 2022 sur la base de 3,50 € par tonne enfouie.

II - RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 43 795 628 € pour une réalisation de 43 505 186.18 € (en intégrant le compte 002), soit un taux de réalisation total de 99.33 %.

Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

- Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 2 665 757.56 €.
- Chapitre 013 : Atténuations de charges.

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 168 999.44 € pour une réalisation de 248 978.11 €, soit un taux de réalisation de près de 147 %.

Cette recette correspondant au remboursement d'arrêts maladie, accidents de travail, congés de maternité et de paternité, heures syndicales...

Chapitre 70 : Produits des services.

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 10 623 759 € pour une réalisation de 10 222 869.52 € soit un taux de réalisation de près de 96.22 %.



Les recettes issues de ce chapitre budgétaire proviennent :

- Des ventes de matériaux issus des déchèteries pour un montant de 1 201 422.30 €.
 Ce montant est reversé aux collectivités.
- Des soutiens financiers (ECOMOBILIER- D3E DDS DEA) pour un montant de 733 042.22 € reversés aux collectivités.
- De la vente de bois à SAÏCA : 58 279.90 €.
- Les soutiens et des ventes de matériaux pour les collectivités ayant conclu le contrat avec CITEO pour un montant total de 7 005 135.32 €.
 Ce montant est reversé aux collectivités.
 - 3 942 072.37 € pour les soutiens CITEO ;
 - 3 063 062.95 € pour les ventes de matériaux issus de la collecte en Porte à Porte.
- o <u>Pour L'ECOCENTRE: Recettes de production d'énergie</u>: 345 566.58 € (dont 50% reversés à la société Valnor) ainsi que 261 246.97 € de refacturation de TGAP à la société susvisée (TGAP applicable sur les matériaux de recouvrement).
- o Gros de Magasin sur les deux centres de tri : 178 003.06 €.
- Vente de ferrailles issus des travaux de VSG: 10 330.40 €.
- Recettes liées aux déchets verts (facturation aux professionnels, vente de compost etc..): 7 088.12 €.
- Autres recettes: (apports des déchets du Conseil Départemental, régularisation de titres antérieurs ...): 66 634.11 €.
- Des prestations effectuées pour des collectivités adhérentes : convention de gestion partagée du site de Laon (faubourg de Leuilly), refacturation location contenants de déchetteries pour un montant total de 356 120.54 €.

Chapitre 74: Dotations et participations.

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 29 800 981 € pour une réalisation de 29 799 489.07 € soit un taux de réalisation de près de plus de 99.99%.

- La participation du Conseil Départemental au remboursement des intérêts d'emprunts pour l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins pour 180 195.61 €:
- o La participation du Conseil Régional des HdF (subvention CODEC) : 180 000 €;
- o Les contributions des membres pour un montant total de 29 439 293.46 €.

Chapitre 75: Autres charges de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 56 800 € pour une réalisation de 70 589.79 € soit un taux de réalisation de près de 124%.

Ce produit correspondant à la participation des agents sur les chèques déjeuners. Les agents qui le souhaitent bénéficient d'un chèque déjeuner par jour travaillé d'une valeur de 7,50 €. La



collectivité participe à hauteur de 4,50 € par chèque déjeuner. Au 31 décembre 2022, 120 agents en bénéficiaient.

Chapitre 77: Produits exceptionnels.

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 0 € pour une réalisation de 18 173.31 €.

Ce montant correspond pour l'essentiel à des remboursements de sinistres (recettes imprévisibles) et pour l'essentiel au reversement du supplément familial (année 2020).

> Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert.

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 479 331 € pour une réalisation de 479 328.82 €, soit un taux de réalisation de près de 100%.

Ce montant correspond à la reprise (écritures d'ordre) des subventions d'investissement perçues.

Résultat de fonctionnement :

Le résultat d'exécution de fonctionnement 2022 est de :

637 599.51 €;

Reprise du résultat de fonctionnement antérieur :

2 665 757.66 €;

Soit un résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022 de

3 303 357.07 €

Ce résultat cumulé sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement recettes du Budget Primitif 2023.

III - DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement : BP + DMS : 6 969 248 € pour une réalisation de 5 040 738.67 € soit un taux de réalisation total de près de 72% + 394 374 € au titre des Restes à Réaliser.

Lors du vote du Budget Primitif 2022, les dépenses d'investissement ont été votées par opération :

- Opération non affectée ;
- Écocentre la Tuilerie (Opération 12);
- Aménagement de sites (Opération 15) ;
- Aménagement process (Opération 29);
- > Exploitation, logistique Process (Opération 30);
- Administration Générale (Opération 31).



Ce qui permet, en plus de la souplesse budgétaire du vote des crédits par opération, une meilleure lisibilité et une identification plus facile des prévisions et des réalisations.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

> Opération non affectée, pour un montant de 2 326 936.22 € comprenant :

L'amortissement des subventions d'investissements sur les biens amortis : 479 328.82 €.

Le remboursement de l'amortissement des emprunts : 1 847 607.40 € :

Sur ce montant le Conseil Départemental rembourse 496.784,50 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.

Ecocentre la Tuilerie (Opération 12) : pour un montant de 397 858.21 € correspondant principalement au solde des travaux sur alvéoles.

Suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de 30 010 107.99 €

Années	Total	CP 2005 à 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026-2046
Autorisation de programme (*)	31 494 984,48 €	22 753 708,48 €	631 451,00 €	188 538,00 €	1 914 168,00 €	59 780,00 €	5 947 339.00 €
Réalisé	23 151 566,99 €	22 753 708,48 €	397 858.51 €				
Modifications	-1 484 876 49 €		233 592 49 €	188 115,00 €	-1 417 280,00 €	1 495 220,00 €	-1.517 339.00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	30 010 107,99 €	22 753 708,48 €	397 858,51 €	376 653,00 €	496 888,00 €	1 555 000,00 €	4 430 000,00 €

- (*) avec modification par délibérations
 - Aménagements de sites (Opération 15) pour un montant réalisé de 32 506.60 € correspondant au solde des Restes à Réaliser constatés au CA 2021 Cette opération « généraliste » est clôturée à l'issue de l'exercice 2022.
 - Aménagement process Extension des consignes de tri (Opération 29) pour un montant réalisé, en 2022, de 1 387 110.35 € correspondant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et également la réalisation des travaux, pour partie sur le centre de tri d'Urvillers. L'achèvement des travaux sur Urvillers et la réalisation des travaux sur le site de Villeneuve-Saint-Germain.

L"Autorisation de Programme ci-dessous a été maintenue pour un montant total de 5 823 384.60 € mais les Crédits de Paiement ont été réajustés :

Années	TOTAL	CP 2019	CP 2020	CP2021	CP 2022	CP 2023
Autorisation de programme (*)	5 823 384,60 €	22 595,00 €	4 150,00 €	3 197 928,60 €	2 598 711,00 €	. (
Réalisé	4611783,95€	22 595,00 €	4 150,00€	3 197 928,60 €	1387110,35€	(
Modifications	0,00 €	0,00€	0.00€	0,00€	-1 211 600,65 €	1 211 600,65 (
Nouvelle Autorisation de Programme	5 823 384,60€	22 595,00 €	4 150,00 €	3 197 928,60 €	1 387 110,35 €	1 211 600,65 €

(*) avec modification par délibérations

- Exploitation Process Logistique (Opération 30) pour un montant réalisé, en 2022, de 892 949.57 € (+ 393 359 € en Reste à Réaliser) correspondant aux différentes immobilisations réalisées sur les sites appartenant à Valor'Aisne (Quais de transfert Centres de tri Plateformes de compostage et diverses acquisitions dans le cadre de l'exploitation des sites).
- Administration Générale (Opération 31) pour un montant réalisé, en 2022, de 3 377.42 € (+ 1015 € en Reste à Réaliser) portant sur l'acquisition de matériel de bureau et informatique essentiellement.



IV - RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Les recettes d'investissement : BP + DMS : 7 703 277.46 € pour une réalisation de 4 971779.30 € (en prenant en considération el compte 001) + 2 080 316 € au titre des Restes à Réaliser, soit un taux de réalisation total de près de 56% (hors RAR).

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- o La reprise du résultat antérieur au compte 001 pour un montant de 630 611.46 €;
- Le remboursement du capital des emprunts par le Conseil Départemental de l'Aisne pour un montant de 496 784,50 €;
- o Le versement de subventions du Département pour un montant de 1 276 980.11 €;
- o Les dotations aux amortissements pour un montant de 2 566 955.23 €;
- Les subventions affectées aux travaux des 2 centres de tri : 2 080 316 € inscrits en Reste à Réaliser ;
- o La régularisation d'une inscription à l'actif de la collectivité : 448 €.

Résultat de la section d'investissement :

Le résultat d'investissement s'élève à : - 68 959.37 € hors restes à réaliser ou 1 616 982.63 € en prenant en compte les restes à réaliser.

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	394 374.00 €	1 2 080 316.00 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants (hors Reste à Réaliser) :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat antérieur	2 665 757.56 €	630 611.46 €	3 296 369.02 €
Recettes	40 839 428.62 €	4 341 167.84 €	45 180 596.46 €
Dépenses	40 201 829.11 €	5 040 738.67 €	45 242 567.78 €
Résultat cumulé	3 303 357.07 €	- 68 959.37 €	3 234 397.70 €
	4		
	5		-



Considérant qu'il convient de désigner un Président de séance lors de l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur le Président, dans la mesure où celui-ci ne peut prendre part au vote,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **Désigne** Monsieur Stéphane Linier, Président de séance, pour l'approbation du compte administratif 2022 présenté par Monsieur Éric Delhaye, le Président en exercice ;
- **Approuve** le compte administratif 2022, en l'absence de Monsieur le Président qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote ;
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs 2022 tels que résumés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2023 aux comptes 001 et 002.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séance

Marc COUTEAU

Le Président

Eric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour:38	
Contre:	
Abstention: 1	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-10 Approbation du Budget Primitif 2023.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	carotine, verter cordite
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
	MUZARI Helve
<u>Chauny Tergnier La Fère</u> (CA) Titulaires	Suppliants
	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal ,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN-Eric.	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane. LAZARO Patrice. SIMON Martine
Marc	There seephone, energine rather, simon marchie
ridic	



Laonnois (Sirtom)	
Ladiniois (Sirtoin)	Constitution to
Titulaires	Suppléants
	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Sjermaj Nobel Ni Sjerie
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien.
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	7.0011
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	EUSTERIOERI COMMIC
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	William Denoice
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	DITOTION I USEBI, EURE I SEBII-LUE
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique
r-narron scarr rançois	LURIET LE MUNIQUE

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-10 Approbation du Budget Primitif 2023.

Dans un contexte économico-politique et réglementaire particulièrement contraint, Valor'Aisne applique une politique de gestion rigoureuse.

Le Syndicat investit pour l'avenir, au service d'une filière déchets exemplaire à l'échelle départementale, tout en se souciant de l'impact financier et de la portée des augmentations des coûts que ces derniers peuvent avoir sur l'évolution des contributions, composantes majeures des financements du syndicat, appelées auprès des adhérents, surtout dans un contexte fortement inflationniste touchant tous les domaines de compétences exercées par ses adhérents.

De plus, par anticipation d'une année, le Syndicat a décidé d'appliquer la nomenclature comptable M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

C'est dans cet esprit qu'a été construit le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre à **44 160 315 € en** section de fonctionnement et présente un suréquilibre de la section d'investissement de **766 430.98 €.**

Pour rappel, Valor'Aisne est assujetti à la TVA, le budget est donc présenté en montant budgétaire hors taxes.

Le Budget est présenté par nature et par opération en section d'investissement.

Ce budget est établi sur la base de l'évaluation prévisionnelle :

- Des dépenses de prestations de traitement des déchets collectés en porte à porte ainsi que du transfert;
- Des dépenses liées aux équipements exploités directement avec le personnel de Valor'Aisne (centres de tri, transfert et station de compostage du Faubourg de Leuilly);
- Des dépenses liées à l'externalisation de certaines prestations de transfert et de traitement de déchets issus de la collecte en Porte à Porte (OMR et monoflux) au titre de conventions d'entente et de marchés publics, de prestations privées sur la plateforme de compostage de Pommiers;
- Des dépenses et recettes liées à l'exploitation de l'Ecocentre la Tuilerie :
- Des dépenses et recettes liées au traitement des flux de déchèteries : prestations traitement, revente des matériaux, filières REP et filières volontaires...;
- Des recettes de ventes et de soutiens des matériaux (papiers graphiques et emballages) pour les 9 collectivités qui ont transféré la gestion de leur contrat CITEO à Valor'Aisne;
- Des investissements nécessaires à l'exercice des compétences exercées par le Syndicat.

Le Budget Primitif 2023 intègre également la reprise des résultats de l'exercice 2022 ainsi que les Restes à Réaliser constatés au Compte Administratif 2022.

Les caractéristiques majeures du budget 2023 sont :

 Une nette diminution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés en Porte à Porte et traités par le Syndicat en 2022, au regard de l'année 2021, et qui servira de base pour le calcul des contributions 2023 (105 KT en 2022 vs 114 KT en 2021, soit une diminution de près de 8%);



- En revanche, on constate une progression des tonnages des refus de tri en 2022 (par rapport à 2021): 5.8 KT à 7 KT, soit +20%;
- Les déchets valorisés issus de la Collecte Sélective progressent timidement (< 1 KT), soit +3% en 2022 par rapport à 2021;
- Les déchets collectés en déchetteries et traités par Valor'Aisne, diminuent en 2022 (par rapport à l'année précédente), le tonnage total est proche de celui constaté en 2019 : 121 KT de déchets collectés en déchetterie (et en porte à porte pour les déchets verts et encombrants);
- Une hausse structurelle de la T.G.A.P. applicable sur les OMR et les encombrants traités.
 La T.G.A.P. applicable à la valorisation énergétique évolue de 11 € H.T / tonne en 2022 à 12 € H.T / tonne en 2022 ; quant à l'enfouissement la T.G.A.P. progresse de 40 € H.T / tonne à 51 € H.T / tonne en 2023.

Au regard du volume d'OMR traité en 2022, et compte tenu de la répartition possible entre les exutoires de traitement (budgétaires), le montant de la T.G.A.P. 2023 pourrait s'élever au total, pour le Syndicat, à 4 125 613 € alors qu'il aurait été de 5 721 631 € si toutes les tonnes avaient été enfouies, soit une « optimisation » de 1 596 018 €, sachant que cette optimisation pourra être accrue si d'avantage de tonnages pouvaient être traités par les UVE gérés par ECOVALOR et le SMIAA (voire même le SMITOM), à la condition que le tonnage garanti de traitement puisse être revalorisé.

I - DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

Les charges à caractère général (011) pour 33 480 091 € (75% de la section de fonctionnement).

Ce chapitre budgétaire est revalorisé de près de 1.2% par rapport au Budget Primitif + DM 2022. Cette progression limitée est principalement due à la diminution des tonnages d'OMR à traiter (sur la base des tonnages de l'année N-1) mais surtout à la réduction importante du reversement des produits de revalorisation matières reversés aux collectivités adhérentes (des déchets collectés tant en Porte à Porte qu'en déchetteries) avec intégration de la gestion mutualisée des contrats CITEO, compte tenu de la dépréciation de certaines matières recyclables.

Pour rappel, le reversement de ces produits aux collectivités adhérentes constitue une dépense pour Valor'Aisne SANS EFFET sur le calcul de la contribution puisque cette dépense trouve sa contrepartie en section de fonctionnement recettes (7088) – Le reversement s'effectuant à l'euro près.

Pour mémoire, le montant budgété en 2022 concernant ces dépenses de reversement représentait 9 159 727 € contre 7 860 409 € pour 2023, soit une diminution de près de 17% (près de 1.3 millions d'euros en valeur).

Ces inscriptions faussent donc la valorisation totale du chapitre 011 puisque le poste de dépenses qui connait la plus grande valorisation est celui dédié au financement des charges d'énergie qui est multiplié par 2.16, prenant en compte un montant du kWh à 0.40 € déjà atténué par le dispositif mis



en place par l'Etat (amortisseur « électricité » d'un montant de 0.16 € / kWh) pour une consommation totale estimée de 2 500 000 kWh annuelle pour le Syndicat.

Ainsi si le montant à financer, au titre de l'énergie, venait à être moins important, Valor'Aisne reconstituerait ses marges de manœuvres financières. C'est en prenant ce pari, que la quasi-totalité de ce financement complémentaire est issu du fond de roulement constitué les années antérieures sans aller chercher les financements complémentaires auprès des adhérents de Valor'Aisne, qui sont, eux aussi, confrontés à cette montée inflationniste et au souci d'équilibrer leur propre budget sans avoir recours nécessairement à la revalorisation de leur fiscalité.

En revanche, et au regard des différents scénarios présentés lors du DOB 2023, si la situation économique, sur fond de crise énergétique et de forte inflation, venait à perdurer, le Syndicat devra, faute de fond de roulement suffisant, être contraint d'augmenter la contribution de la part à l'habitant en 2024 et 2025 (cf. scénario 3 du DOB 2023).

Cependant, et malgré une revalorisation limitée du chapitre 011, le principal poste de dépenses qui connaît une forte atténuation, concerne le reversement des produits valorisés aux collectivités.

Ainsi, le montant des reversements affecté au compte 6288 pour un montant total de 7835439 € (vs 9 128 827 € au BP 2022) se répartit ainsi:

- ➤ Soutien CITEO: 3 521 703 €;
- Reversement des recettes des déchets valorisés collectés en Porte à Porte : 2 295 300 € (vs 3 247 490 € au BP 2022);
- > Indemnités Kilométriques (verre) : 65 400 €;
- ➤ Reversement des soutiens REP : 730 613 € (vs 655 606 € au BP 2022) ;
- Reversement de ventes de matériaux des déchetteries : 1 222 423 € (vs 1 362 569 € au BP 2023).

La diminution de ce poste de dépenses fausse l'évolution du chapitre 011 qui est impacté par la forte augmentation du coût de l'énergie mais aussi de la TGAP appliquée sur le traitement des OMR (en stockage).

Hors intégration de ce poste de dépenses (reversement des produits aux collectivités), l'augmentation du chapitre budgétaire 011 serait de 7.31 % au regard du Budget 2022 malgré une diminution des tonnages à prendre en compte (N-1).

Ainsi, le poste électricité (60612) progresse de 468 880 € à 1 017 747 € conséquence de la valorisation importante des coûts de l'énergie, calculé sur la base de 360 € / MWh déjà atténuée par le dispositif « amortisseur électricité » de 160 € / MWh. De plus, compte tenu de l'augmentation d'activités du site d'Urvillers (30 samedis en 2023 travaillés), la consommation électrique du site a été réévaluée de 10%.

Au regard du réalisé de l'année 2022, le poste « carburant » (60622), quant à lui, évolue de 45.83% : progressant ainsi de 211 000 € à 307 706 €.

Les postes de dépenses les plus importants au sein de ce chapitre budgétaire figurent au compte 611 qui représente 58% du volume de ce chapitre (ou même 76% si on exclut le reversement de produits aux collectivités exposés ci-dessus).



Son montant est de 19 493 830 € pour l'année 2023 et permet la liquidation des contrats de prestations de service qui concernent, pour l'essentiel, les prestations de traitement et de transfert des déchets dont la répartition est la suivante :

- OMR (enfouissement et valorisation énergétique des flux collectés en porte à porte : 9 946 458 € dont 1 662 739 € de T.G.A.P. à verser directement par les prestataires privés (pour les OMR) (A);
- Transfert des OMR, des déchets verts et recyclables collectés en Porte à Porte à porte ainsi que le transfert de recyclables 1 587 868 € (1 219 342 € +119 015 € + 249 511 €) - (B);
- Les prestations flux de déchèteries : 6 354 862 € (C);
- Le tri des recyclables sur des centres de tri extérieurs pour effectuer du délestage occasionnel :
 552 000 €.

Le traitement des OMR d'un montant de 9 946 458 € prend en compte (A) :

D'exploitation de l'Ecocentre La Tuilerie pour un coût estimé à 60.60 € H.T / tonne (marché forfaitaire dont le prix est décomposé au vu de la quantité estimée à traiter) auquel il convient d'ajouter une TGAP à 51.00 € H.T / tonne.

Le coût pour l'année 2022, hors TGAP est estimé à <u>2 926 617 €</u> (la T.G.A.P. représente 2 462 874 € (hors encombrants et hors matériaux de recouvrement) mais ne figure pas sur ce compte budgétaire).

- Describes de traitement par enfouissement pour une partie du secteur Nord Est en apport direct pour un coût de 78.50 € H.T / tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 51.00 € H.T / tonne.
 - Le montant total (coût de traitement + T.G.A.P.) pour 2022 est estimé à 467 116 €.
- Designation Les marchés de traitement par enfouissement et en unité de valorisation énergétique pour une partie du secteur Nord Est pour un coût moyen de 68.03 € H.T / tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. moyenne de 41.55 € H.T / tonne (Unité de Valorisation Energétique à 12 € H.T / tonne et enfouissement à 51€ H.T / tonne).

 Le montant total (coût de traitement + T.G.A.P.) pour 2023 est estimé 1 313 586 €.
- ⇒ Les nouveaux marchés de traitement en unité de valorisation énergétique pour le secteur géographique Nord du département pour un coût moyen de 89.46 € H.T / tonne (et 97.75 €
 - H.T / tonne pour les refus de tri) auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 12 € H.T/ tonne. Le montant total (coût de traitement + TGAP) pour 2023 est estimé à 2 378 352 €.
- ⇒ Le marché de traitement en unité de valorisation énergétique pour le secteur géographique du Sud du département pour un coût de 93.43 € H.T./Tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 12 € H.T / tonne.
 - Le montant total (coût de traitement + T.G.A.P.) pour 2023 est estimé à 1 487 596 €.
- Described de délestage (enfouissement) pour la gestion des refus de tri mais aussi pourvoir aux possibles situations de non traitement des OMR par le marché Nord (compte tenu des possibilités contractuelles affichées) pour un coût de traitement de 85.00 € H.T / tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 51 € H.T / tonne, soit un montant estimé (possible) pour 2023 de 1 373 191 €.



- ⇒ Les dépenses de fonctionnement générées au sein de ce chapitre par l'ECO CENTRE (hors marché Valnor) : 3 456 773 € qui prend en compte :
 - La T.G.A.P. à reverser: 3 115 958 € au titre de l'Ecocentre applicable aux OMR, aux encombrants de déchetteries mais aussi aux matériaux de recouvrement (T.G.A.P. remboursée par la société Valnor sur ce dernier point);
 - Les reversement d'indemnités aux communes de Grisolles, Epaux- Bézu et Bonnesvalyn : 91 645 €;
 - Versement à la société Valnor de 50% du produit énergétique : 194 765 €;
 - Divers frais de fonctionnement (études, honoraires, analyses...): 54 405 €.
- ⇒ Les dépenses sur le site d'Essigny : 31 100 €.

Les dépenses de prestations de transfert intègrent (B) :

Pour les dépenses externalisées du transfert des déchets ménagers résiduels OMR : 1 219 342 €:

- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers l'Ecocentre pour 219 583 €;
- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins ainsi que le transport vers les exutoires de Flavigny-Le-Grand, Moulin sous Trouvent, Ecovalor: 273 901 €;
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Urvillers vers les usines de valorisation de Maubeuge et Valenciennes 642 795 € ;
- ✓ Marché de transport pour prestations de secours : 83 063 €.

Pour le transfert des recyclables: 249 511 €:

- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-Lès-Vervins et le transport vers le centre de tri d'Urvillers : 173 988 € ;
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers le centre de tri d'Urvillers : 38 641 € ;
- ✓ Marché de transport pour prestations de secours : 36 882 €.

Pour mémoire, les dépenses de transfert de Laon (faubourg de Leuilly), Villeneuve-Saint-Germain et de Grisolles (depuis l'Ecocentre) relèvent d'autres postes de dépenses du chapitre budgétaire 011 car ces prestations sont effectuées en régie.

- Les dépenses de prestations déchèteries d'un montant de 6 354 862 € (C) prennent en compte :
 - ✓ Le traitement des encombrants pour 4 353 580 €;
 - ✓ Le traitement des déchets verts pour 607 882 €;
 - ✓ Le traitement des gravats pour 127 858 €;
 - ✓ Le traitement du bois pour 434 613 €;
 - ✓ La mise en balles des cartons et papiers cartons pour 92 682 €;
 - ✓ Les bennes aux communes + prestations (transports + contenants DDS) refacturées aux collectivités pour 384 404 €;
 - ✓ Le traitement des DDS hors filière pour 214 808 €;



- ✓ Les pneus hors filière pour : 12 054 €;
- ✓ L'amiante pour : 1 862 €;
- ✓ Les plastiques durs pour : 4 770 €;
- ✓ Les DIB pour : 19 877 €;
- ✓ Le plâtre pour : 88 325 €;
- ✓ Les extincteurs pour : 1 089 €;
- ✓ Films plastiques: 677 €;
- ✓ Souches: 10 381 €.
- ✓ Les autres dépenses du chapitre 011 : le fonctionnement des sites de production pour 3 011 363 €.

Dont:

- 2 012 659 € pour les centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain couvrant les dépenses d'eau, électricité, maintenance, réparations, carburant...;
- 535 333 € pour les centres de transfert de Laon (faubourg de Leuilly),
 Evolis, Urvillers, Grisolles et Villeneuve-Saint-Germain;
- 463 371 € pour le traitement des flux de déchèteries : déchets verts traités sur les stations de compostage de Laon (faubourg de Leuilly) et Pommiers ainsi que sur la plateforme de Fontaine.
- ✓ 704 228 € de frais généraux : fonctionnement du siège administratif, communication et CODEC dont les actions sont subventionnées par l'ADEME (étude de tri à la source sur les bio déchets) ainsi que les caractérisations effectuées sur les déchetteries.
- Les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 6 414 359 € (15% de la section de fonctionnement).

Le poste budgétaire relatif aux dépenses de personnel a été revalorisé de près de 4.2% (+ 259 K €) par rapport au BP + DM n°1 2022 :

- Pour mobiliser des crédits sur les centres de tri correspondant à la mise en place d'une équipe sur 30 samedis de l'année 2023 représentant un coût chargé équivalent à 2.5 ETP, soit près de 112 K €;
- Pour financer la revalorisation sur une année complète du point d'indice (+ 80K €); la DM n°1 en 2022 prenant déjà en compte la revalorisation sur 6 mois ;
- La création d'un 4ème poste de mécanicien : + 36 K € ;
- Faire face à la revalorisation de charges : + 31 K €.
- L'inscription de crédits de paiement pour dépenses imprévues (chapitre 022) n'a plus lieu d'être en M57.
- ▶ Le virement vers la section d'investissement (chapitre 023) est présenté à 882 200 €.
- > Le chapitre 65 portant sur les charges de gestion courante : 45 994 €.



Ce poste de dépenses recense les inscriptions budgétaires affectées au paiement des indemnités des élus.

Les charges financières (Chapitre 66) pour un montant d'inscriptions budgétaires de 394 530 € intègrent les emprunts contractés par Valor'Aisne.

Le total des intérêts d'emprunts s'élève pour l'année 2023 à 394 530 €.

Pour mémoire, le montant des annuités remboursées à hauteur de 80% par le Conseil Départemental de l'Aisne s'élève à 157 402 € en fonctionnement et à 496 785 € en investissement pour l'année 2023.

- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour un montant d'inscriptions budgétaires de 2 729 300 €.
- Les dotations aux provisions : 213 841 €.
 - o Pour le suivi de la post-exploitation de l'Eco Centre La Tuilerie.

II - RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées par :

Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté (6% de la section de fonctionnement) : 3 303 357.07 €.

L'excédent net antérieur reporté pour 3 303 357.07 € constaté au Compte Administratif 2022.

Chapitre 013 – Atténuations de charges (<1% de la section de fonctionnement): 168 999,93 €.

Ces recettes concernent le remboursement des charges de personnel intégrant le remboursement des maladies, accidents de travail, congés maternité...

- Chapitre 70 Produits de services (24% de la section de fonctionnement):
 9 202 048 €.

 Les recettes de ce chapitre ont été pour partie constatées en section de fonctionnement dépenses puisque, pour l'essentiel, elles concernent les recettes de soutien et de valorisation matières reversées aux collectivités adhérentes à Valor'Aisne :
 - Le montant des reversements pour un montant total de 7 835 439 € se répartit ainsi :
 - ➤ Soutien CITEO: 3 521 703 €:
 - Valorisation matière en Porte à porte : 2 295 300 €;
 - ➤ Indemnités Kilométriques (verre): 65 400 €;
 - ➤ Reversement des soutiens REP: 730 613 €;
 - ➤ Reversement de ventes de matériaux des déchetteries : 1 222 423 €.
 - Recettes propres à Valor'Aisne : 1 366 609 € :
 - > GDM:45 000 €;
 - Saïca: 91 127 € (a minima);



- ➤ Eco Centre (Revente d'électricité + remboursement TGAP sur matériaux de recouvrement): 755 589 €;
- ➤ Refacturations des prestations aux collectivités adhérentes (hors contribution) comprenant les bennes aux communes, transport + contenants DDS: 384 404 €;
- ➤ Refacturation au SIRTOM des fluides (convention partagée) basée sur le coût prévisionnel de la revalorisation exposé de l'énergie : 90 489 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations (68 % de la section de fonctionnement): 29 800 981 €.

Ce chapitre recense les recettes suivantes :

- o Le remboursement du Conseil Départemental sur les intérêts d'emprunt (acquisition du terrain et travaux de l'Ecocentre la Tuilerie, travaux du centre de transfert de Fontaine-Les-Vervins) pour un montant de 157 402 €;
- Les subventions CODEC à percevoir concernant le financement par l'ADEME d'une étude sur le tri à la source des bio déchets : 70 000 € ;
- La contribution des adhérents qui représente la principale recette du Syndicat :
 30 712 €, qui se décompose ainsi :
 - La contribution des collectivités sur le porte à porte : 23 896 145 € (+5.46 % / 2022) en volume financier / 2021);
 - La contribution des collectivités sur les prestations déchèteries:
 6711 219 € (+1.57 % / 2022).

La contribution des membres se décompose ainsi (avec TVA différenciée) :

Pour le Porte à Porte

Montant	Contribution par habitant				Contribution à la tonne éliminée
,	Investissements et coût		Trans	fert	
In	administratif	Tri	Sélectif	Omr	Elimination Omr + refus de tri
H.T	8,32€	10,21€	2,27€	2,27€	105,00€
Global H.T				23,07€	105,00€
Taux de TVA	10,00%	5,50%	5,50%	10,00%	10,00%
Sous Total TTC	9,15€	10,77€	2,39€	2,50€	115,50€
Global TTC				24,82€	115,50€

Le prix catalogue appliqué aux tonnages de l'année n-1 (sur la base des prix de revient).



Flux dépenses		Prix catalogue 2022 € HT/T	Prix catalogue 2023 € HT/T	Taux TVA
Déchets verts		29.15 €	31.50 €	5.5 %
Gravats Valo		0.25 €	0.25 €	5.5 %
Gravats non Valo		6.18 €	9.20 €	10 %
Encombrants		109.86 €	130.00 €	10 %
Bois		37.00 €	35.00 €	10 %
Souches		52.00 €	54.00 €	5.5 %
DDS hors filière	Bases	490.00 €	550.00 €	10 %
DDS hors filière	Peintures	320.00 €	354.00 €	10 %
DDS hors filière	Solvants	320.00 €	357.00 €	10 %
DDS hors filière	Aérosols	1 070.00 €	1 184.00 €	10 %
DDS hors filière	EVS	350.00 €	406.00 €	10 %
DDS hors filière	Produits non identifiés	805.00 €	886.00 €	10 %
DDS hors filière	Produits Phytosanitaires	1 220.00 €	1 384.00 €	10 %
DDS hors filière	Acides	795.00 €	935.00 €	10 %
DDS hors filière	Filtres à huile	320.00 €	355.00 €	10 %
DDS hors filière	Comburants	1 295.00 €	1 459.00 €	10 %
Huiles alimentaires		- €	-€	/
Pneus hors filière		150.00 €	159.30 €	10 %
Amiante		96.00 €	102.00 €	10 %
Polystyrène		- €	- €	/
Films plastiques		41.00 €	41.00 €	5.5 %
Plâtre simple		75.00 €	99.00 €	5.5%
Plâtre complexe *		- €	120.00 €	5.5%
Plastiques durs		65.00 €	69.40 €	5.5 %
DIB		67.00 €	70.00 €	5.5 %
Huisseries **		-	150.00 €	5.5 %
Extincteurs		5.95 €	5.95 €	10 %

^{(*) -} Uniquement pour CASQ – CCVO et CACTLF



Flux Filières volontaires

Huiles de vidange

Flux recettes			
Ferrailles	160.00 €	160.00 €	NC
Cartons	50.00 €	55.00 €	NC
Batteries	500.00 €	500.00€	NC

0.00€

5.5 %

0.00€

la dépense

Autres dépenses

Prestations mise en balles des cartons et papiers cartons	35.00 €	35.00 €	5.5 %
Refacturation des pénalités et non conformités	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de	Selon le

la dépense

III - DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2023 s'élèvent à 6 819 608.02 € dont 394 374.00 € au titre des restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement sont soumises au vote par opération :

- Opération non affectée ;
- Écocentre la Tuilerie (Opération 12);
- Aménagement process ECT (opération 29);
- Exploitation des sites (Opération 30) ;
- Administration générale (opération 31);
- Plateforme de compostage EVOLIS (opération 32).

Ce qui permet, en plus de la souplesse budgétaire du vote des crédits par opération, une meilleure lisibilité et une identification plus facile des prévisions et des réalisations.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

- > Solde d'exécution reporté au compte 001 pour un montant de 68 959.37€;
- > Opération non affectée, pour un montant de 2 331 042 € comprenant :
 - L'amortissement des subventions d'investissements sur les biens amortis : 47931 €;
 - Le remboursement du capital annuel des emprunts : 1 851 711 €.



Sur ce montant le Conseil Départemental rembourse 496 785 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.

Ecocentre la Tuilerie (opération 12) : pour un montant de 376 653 € correspondant au financement, pour partie, des dépenses de GER prévues au contrat avec la société Valnor ainsi qu'à des études + travaux de réseaux.

Ci-dessous, le suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de <u>30 010 107.99 €</u> dont la modification a été adoptée par délibération lors du Comité Syndical du 10 mars 2023.

Années	Total	CP 2005 à 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026-2046
Autorisation de programme (*)	31 494 984,48 €	22 753 708,48 €	631 451,00 €	188 538,00 €	1 914 168,00 €	59 780,00 €	5 947 339,00 €
Réalisé	23 151 566,99 €	22 753 708,48 €	397 858,51 €				
Modifications	-1 484 876,49 €		- 233 592,49 €	188 115,00 €	-1 417 280,00 €	1 495 220,00 €	-1 517 339,00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	30 010 107,99 €	22 753 708,48 €	397 858,51 €	376 653,00 €	496 888,00 €	1 555 000,00 €	4 430 000,00 €

^(*) avec modification par délibérations

Aménagement process - Extension des consignes de tri (opération 29) pour un montant de 1 211 600.65 € correspondant à l'achèvement des travaux sur les centres de tri d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain.

Ci-dessous, le suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de <u>5 823 384.60 €</u> dont la modification a été adoptée lors du comité syndical du 10 mars 2023.

Années	TOTAL	CP 2019	CP 2020	CP2021	CP 2022	CP 2023
Autorisation de programme (*)	5 823 384,60 €	22 595,00 €	4 150,00 €	3 197 928,60 €	2 598 711,00 €	- €
Réalisé	4 611 783,95 €	22 595,00 €	4 150,00 €	3 197 928,60 €	1 387 110,35 €	0
Modifications	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	-1 211 600,65 €	1 211 600,65 €
Nouvelle Autorisation de Programme	5 823 384,60 €	22 595,00€	4 150,00 €	3 197 928,60 €	1 387 110,35 €	1 211 600,65 €

(*) avec modification par délibérations

- Exploitation des sites (opération 30) pour un montant de 1782 979 € de nouveaux crédits :
 - Dépenses liées au transfert (aménagement des quais, tracteurs, bennes...):
 722 271 €;
 - Aménagement complémentaire sur les centres de tri d'Urvillers + Villeneuve-Saint-Germain: 955 708 €;
 - Plateforme de compostage à Leuilly : 30 000 €;
 - o Dépenses diverses (aménagement sécurité + outillage) : 75 000 €.

383 959 € au titre des Restes à Réaliser constatés au Compte Administratif 2022.

Administration générale (opération 31) pour un montant de 190 000 € correspondant à des dépenses diverses (mobilier, informatique ...) mais aussi au projet d'extension de la salle de réunion (sous réserve de régler la problématique du stockage des archives actuellement en place au sous-sol) représentant près de 80% de l'enveloppe budgétaire de cette opération. + 1015 € au titre des Restes à Réaliser.



- Plateforme de compostage d'Evolis (opération 32) pour un montant de crédit de Paiement de 464 000 € correspondant à :
 - Acquisition des terrains + frais;
 - o Etude (Phase Avant-Projet).

IV - RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement du Budget Primitif 2023 s'élèvent à 7 586 039 € dont 2 080 316 € au titre des Restes à Réaliser.

Les recettes de la section d'investissement sont constituées par :

- Le remboursement du capital de 4 emprunts consentis par Valor'Aisne par le Conseil Départemental de l'Aisne pour un montant de 496 785 € (chapitre 13 – compte 1383);
- Le versement de subventions du Département pour un montant de 745 813 € (chapitre 13 compte 1313);
- o Les dotations aux amortissements pour un montant de 2 729 300 € (chapitre 040);
- Les subventions affectées aux travaux des 2 centres de tri : 2729 300 € (dont 2080 316 € inscrits en Reste à Réaliser) (opération 29);
- Le virement de la section de fonctionnement pour 882 200 € (compte 021).

La maquette budgétaire figure en annexe.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- Adopte le Budget Primitif 2023 tel qu'il est présenté en annexe au rapport du Président;
- Fixe la contribution 2023 des collectivités membres pour le porte à porte à :

Montant	Contribution par habitant				Contribution à la tonne éliminée	
	Investissements et coût		Trans	sfert		
	administratif	Tri	Sélectif	Omr	Elimination Omr + refus de tri	
H.T	8,32 €	10,21€	2,27€	2,27€	105,00€	
Global H.T		23,07 €				
Taux de TVA	10,00%	5,50%	5,50%	10,00%	10,00%	
Sous Total TTC	9,15€	10,77€	2,39€	2,50€	115,50€	
Global TTC				24,82 €	115,50 €	

- Une contribution à l'habitant avec un taux de T.V.A différencié :
 - o 10 % pour les investissements et le coût administratif;
 - o 10 % pour le transfert des OMR;
 - o 10 % pour le traitement des OMR;
 - 5,5 % pour le tri;
 - o 5,5 % pour le transfert des recyclables ;
 - o 5,5 % pour le traitement des refus de tri.
 - **Fixe** la contribution des collectivités membres pour le traitement des flux de déchèteries sur la base des tonnages de l'année n-1 selon les coûts du catalogue de prix détaillé cidessus.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séançe

Marc COUTEAU

Éric DELHAYE

Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour: 37	
Contre: 2	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

<u>2023-11 Autorisation de programme / Crédits de Paiement – Création d'une Plateforme de Compostage sur la commune de Tergnier.</u>

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
<u>Chauny Tergnier La Fère</u> (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT-Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN-Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	



Laonnois (Sirtom)	
<u>zadimois</u> (Sircolli)	Suppléants
Titulaires	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	sacques, roserranne
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	DOINETTE THEORY DETERMINE
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	books a syrtam, arterial to be mare, who this to day
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	1
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



<u>2023-11 Autorisation de programme / Crédits de Paiement – Création d'une Plateforme de Compostage sur la commune de Tergnier.</u>

Comme précisé et détaillé dans le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat, adopté lors de la séance de l'Assemblée Délibérante du 10 mars 2023, l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

- 1 Inscription de la totalité de la dépense la première année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture des crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la première année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- 2 Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets votés » valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt...

Il est à préciser que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple mais nécessitent un suivi rigoureux :

1 – « Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».

2 – « Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ».

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Aujourd'hui, il convient de mettre en place cette procédure pour le projet de création et réalisation d'une plateforme de compostage sur la zone d'EVOLIS située sur la commune de TERGNIER.



A ce jour, le coût estimatif du projet est de 4 000 000 € H.T et retracé dans une opération budgétaire dédiée n°32.

L'année 2023 serait marquée par :

L'acquisition foncière nécessaire et une première phase d'étude (Phase AVP).

Les Années 2024 et 2025 seraient dédiées au financement et à la réalisation :

- Du solde des frais d'études : 306 000 € H.T ;

- Des travaux (Création de dalle, voirie, protection incendie, local gardien etc...: 3 230 000 € H.T).

	TOTAL AP 2023-32	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Dépenses prévisionnelles	4 000 000 €	464 000 €	2 203 000 €	1 333 000 €
Solde à charge Valor'Aisne	4 000 000 €	464 000 €	2 203 000 €	1 333 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes;
- **Précise** que les crédits de paiement 2023 sont inscrits au Budget 2023 sur l'opération concernée (numéro 32) nouvellement créée.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

TAVE

Le Secrétaire de séance

Marc COUTEAU

Eric DELHAYE

Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour : 39	
Contre:	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

<u>2023-12 Constitution d'une provision 2023 pour risques de post exploitation sur l'ECOCENTRE de la Tuilerie.</u>

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<u>Département de l'Aisne</u>	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine



JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	
Marc	
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Beneit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	BUIRETTE MICOLE, JUNINEAUX BEILIANO
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	BOURGEOIS SYLVAIII, GREMAINT BEINAIG, WAGTHIER GUY
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	CENTIVITIANCIS, FASCARD BEHOIC, VOITORON MATE
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	DEG WON' DIGNO, EESOW CHITSCHIP
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel.	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Diamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard , DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



<u>2023-12 Constitution d'une provision 2023 pour risques de post exploitation sur l'ECOCENTRE de la Tuilerie.</u>

Conformément au plan comptable général, une entité a l'obligation de faire apparaître des provisions dans les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) dès qu'il y a un risque ou une charge dont le montant n'est pas fixé de façon précise; l'estimation de la provision correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation.

Les provisions participent de la sincérité des comptes et du respect de l'image fidèle que doivent donner les comptes annuels de l'entité.

Pour les entités publiques, le principe s'applique dans les mêmes conditions ; le provisionnement relève d'une décision de l'assemblée délibérante qui estime la réalité ou non du risque mais, en cas de risque avéré non provisionné, le préfet pourrait remettre en cause la sincérité du compte administratif de la collectivité.

Les dépenses d'entretien qui procurent des avantages économiques (ou un potentiel de service) futurs sont comptabilisées comme des immobilisations à l'actif (classe 2); à contrario, les dépenses qui ne répondent pas à la définition des actifs sont comptabilisées en charge et peuvent faire l'objet d'un provisionnement, si elles s'inscrivent dans un programme pluriannuel d'entretien en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entité.

Le suivi trentenaire de l'ECOCENTRE de la Tuilerie entre dans cette dernière catégorie.

C'est en ce sens qu'a été rédigée et adoptée la délibération n°2015-13 du 27 mars 2015 fixant le montant de la provision annuelle pour le suivi de la pos exploitation à 3.50 € H.T la tonne enfouie, prenant ainsi en charge, à l'issue de la période de 30 ans :

- Le réaménagement final du site,
- Le suivi du site (entretien général, maintien des équipements participants à la sécurité du site, le souci du site tant du point de vue du captage, collecte et traitement des lixiviats et la gestion des eaux, l'ensemble des contrôles et analyse du programme d'autosurveillance.

La prévision des crédits de paiement de la provision annuelle à constituer se base donc sur les tonnages traités sur l'ECOCENTRE de la Tuilerie l'année précédente. La provision effective à constituer est basée, quant à elle, au regard des tonnages réellement traités à l'année N. Cette provision sera donc constituée pendant la journée complémentaire (soit avant le 15 janvier de l'année N+1).

Sont pris en compte les tonnages d'OMR, les matériaux de recouvrement et les encombrants enfouis à l'ECOCENTRE, soit pour l'année 2023 (et au regard de l'année 2022) 61 097.20 tonnes x 3.50 € H.T soit 213 841 €.



Ainsi, pour l'année 2023, les crédits de paiement, ce sont 213 841 € H.T qui ont été inscrits et susceptibles d'être tout ou partie provisionnés.

Le montant total des provisions constituées est de 3 169 461.10 € :

Année Exploitation	Tonnages OM	Tonnages DAE	Matériaux de recouvrement	Traitement encombrants de Déchetterie	Montant budgétaire inscrit	Montant provisionné	Cumul	N° mandat
2010	37 324,51	9 635,68	0,00	0,00		156 377,43 €	156 377,43 €	1255/2011
2011	43 358,54	12 534,28	0,00	0,00		186 123,09 €	342 500,52 €	2626/2011
2012	47 113,50	14 974,28	8 463,46	0,00		234 935,63 €	577 436,15 €	2721/2012
2013	54 802,59	14 582,72	4 061,02	3 642,32	277 500,00 €	256 705,20 €	834 141,35 €	2835/2013
2014	56 609,82	11 160,22	0,00	4 041,88	267 471,00 €	239 133,69 €	1 073 275,04 €	3230/2014
2015	63 034,38	9 625,52	6 904,24	4 226,49	267 010,00 €	293 267,21 €	1 366 542,25 €	3379/2015
2016	62 782,01	9 269,12	9 051,76	4 628,92	247 415,00 €	300 061,34 €	1 666 603,59 €	3279/2016
2017	61 310,16	8 546,58	8 763,54	5 010,90	287 691,00 €	292 709,13 €	1 959 312,72 €	4307/2017
2018	55 949,96	8 391,22	6 937,08	5 212,42	245 398,00 €	267 717,38 €	2 227 030,10 €	4781/2018
2019	54 867,15	7 660,88	4 988,48	6 911,48	462 102,00 €	260 497,97 €	2 487 528,07 €	4569/2019
2020	53 439,73	1 103,50	6 262,22	6 248,56	239 500,00 €	234 689,04 €	2 722 217,10 €	4242/2020
2021 (de janvier à novembre)	48 199,44	0,00	6 645,86	3 424,41	203 944,00 €	203 943,99 €	2 926 161,09 €	4721/2021
2021 (régularisation décembre)	4 369,90	0,00	374,88	3 672,31	30 161,00 €	29 459,82 €	2 955 620,90 €	4199/2022
2022	47 813,98	0,00	7 177,62	6 105,60	254 333,00 €	213 840,20 €	3 169 461,10 €	4825/2022
2023				Ť	213 841,00 €			
TOTAL	690 975,67	107 484,00	69 630,16	53 125,29		3 169 461,10 €		

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide de constituer une provision pour risques de post-exploitation pour l'année 2023 ;
- Précise que les crédits de paiement 2023 sont inscrits au Budget 2023 (compte 6875) ;
- Ajoute qu'il n'y a pas lieu d'effectuer sur l'exercice 2023 de reprises de provisions.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire, de séance

Marc COUTEAU

Le Président

Eric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour:39	
Contre:	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-13 Modification des délégations du Comité Syndical au Président.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle , LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	



Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires	C
	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<u>des Trois Rivières</u> (CC) Titulaires	- "
	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois</u> (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard , DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	The state of the s
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	THE DENOICE
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	ONONO AT USCUI, EUNET SCUITEUC
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique
FAUNON Jean-François	LOKIET TE MONIQUE

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-13 Modification des délégations du Comité Syndical au Président.

Par délibération n°2020-23, le Comité Syndical, en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a délégué, notamment, à Monsieur le Président la prise de décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de fournitures et de services dont le montant est strictement inférieur à 90.000 €.

Le Comité Syndical, par délibération n°2020-22 du 16 octobre 2020, a délégué au Bureau Syndical la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de fournitures et de services dont le montant est compris entre 90 000 € H.T et le seuil européen pour les marchés de fournitures et de services.

Pour répondre parfois aux mesures urgentes, et conformément aux dispositions susvisées du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Comité Syndical de donner délégation à Monsieur le Président afin que ce dernier puisse prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de fournitures et de services dont le montant est strictement inférieur au seuil européen pour les marchés de fournitures et de services.

Cette délibération abroge partiellement les délibérations n° 2020-22 et 2020-23 du 16 octobre 2020.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré modifie la délégation attribuée à Monsieur le Président afin de :

- PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de fournitures et de services (marchés et accords-cadres) ainsi que leurs éventuels avenants à condition que les crédits soient inscrits au budget et dont le montant est strictement inférieur au seuil européen pour les marchés de fournitures et de services.
- AUTORISE Monsieur le Président à donner délégation à ses vice-présidents de cette attribution.
- **DECIDE** que Monsieur le Président rendra compte au Comité Syndical des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.
- **DECIDE** que cette délibération abroge partiellement les délibérations n° 2020-22 et 2020-23 du 16 octobre 2020.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séance

Marc COUTEAU

Le Président

Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour: 39	
Contre:	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-14 Marché 23-02 relatif à la télésurveillance et au gardiennage des sites.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	



Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	- "
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	4
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Strong Long Long Pour Loc
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique
Trial to it sean trançois	LOTTE MOTINGUE

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-14 Marché 23-02 relatif à la télésurveillance et au gardiennage des sites.

L'objet de ce marché est la télésurveillance des sites exploités en régie, en reliant les installations d'alarme intrusion et incendie, et les systèmes de protections du travailleur isolé (PTI), à un télésurveilleur, qui interviendra selon les besoins, ainsi que de la mise en place éventuelle de gardiennage.

Pour la partie télésurveillance, la prestation comporte la mise en service par raccordement des installations existantes des sites aux moyens de télésurveillance du titulaire, les abonnements mensuels de télésurveillance, les interventions ponctuelles (déplacement sur site pour vérification/levée de doute/interventions si nécessaire).

Le marché a été envoyé pour publication le 17 février 2023 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et sur la plateforme XMarches.

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions L2113-11, L2124-1 et L2124-2, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique du 3 décembre 2018.

Les prestations de gardiennage sont susceptibles de commencer, selon les besoins, le 15 avril 2023.

Les prestations de télésurveillance commenceront le 1^{er} juillet 2023 sur le site d'Urvillers, Villeneuve-Saint-Germain, Leuilly, Tergnier et le siège, et se terminera le 30 juin 2024. Le marché est reconductible 3 fois un an par reconduction expresse à partir du 30 juin 2024. Il se terminera donc en tout état de cause au plus tard le 30 juin 2027.

82 sociétés ont retiré le dossier de consultation, dont 71 de manière anonyme.

La date limite de remise des offres était fixée au 17 mars 2023 – 12h00.

2 entreprises ont fait parvenir une offre dans le respect de cette date.

Entreprise	СР	Ville
AGENCE DE SURVEILLANCE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE	02140	VERVINS
AGS SECURITE	67118	GEISPOLSHEIM

Les offres ont été étudiées selon les critères de jugement suivants :

Le coût du service : 40 %,

La valeur technique : 50%,

Le délai d'intervention sur site : 10%

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Après examen du rapport d'analyse des offres, la CAO du 7 avril 2023 a décidé d'attribuer le marché à la société AGENCE DE SURVEILLANCE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE (ASCI) pour un montant total estimé à 557 420.24 € HT pour toute la durée du marché, soit 4 ans.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

• Autorise Monsieur le Président à signer le marché de prestation relatif à la télésurveillance et au gardiennage des sites de Valor'Aisne à la société AGENCE DE SURVEILLANCE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE (ASCI) pour un montant total estimé à 557 420.24 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séance

Marc COUTEAU

Le Président

Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023	
Membres titulaires en exercice	68	
Présents	36	
Votants	36 + 3 pouvoirs	
Pour: 39		
Contre:		
Abstention :		

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-15 Marché 23-03 relatif au Traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective du département de l'Aisne

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	Suppléants
Titulaires	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	,
Marc	



Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires	
11001011 00	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	,
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois</u> (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard.
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel.
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn.
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	THE COLUMN DENOTES
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Ditoriox i docui, Edite i Sedir-Ede
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique
Francis Seattlettations	LURIET TE MUNIQUE

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-15 Marché 23-03 relatif au Traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective du département de l'Aisne.

La présente consultation a pour objet le traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective de l'ensemble des territoires des collectivités adhérentes à Valor'Aisne.

Le Syndicat gère deux centres de tri en régie. Lorsque leur capacité de tri n'est pas suffisante (forts afflux, période d'arrêt pour entretien, etc...), des besoins de tri externalisé se font sentir, afin de garantir la continuité du service public.

Ainsi, la présente consultation a pour objet le traitement de tout ou d'une partie des déchets recyclables collectés par les adhérents de Valor'Aisne lors des périodes où un délestage est nécessaire.

Ce traitement devra être effectué en extension de consignes de tri.

Le présent accord-cadre est composé de 2 lots :

- Lot n°1 : Traitement de déchets ménagers issus de la collecte sélective conditionnée en vrac ou en sacs ;
- Lot n°2: Traitement de déchets ménagers issus de la collecte sélective conditionnée en balles ligaturées.

Le marché a été envoyé pour publication le 13 février 2023, sur la plateforme XMarches mais également au BOAMP et au JOUE.

La présente consultation est passée selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert (AOO) soumise aux dispositions des articles L2113-10, L2124-1 et L2124-2, L2125-1, R2124-1, R2124-2, R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique du 3 décembre 2018.

Il s'agit d'un accord cadre multi-attributaires à bons de commandes avec un maximum total en montant pour chaque lot et attribution des bons de commande « en cascade » selon les capacités de traitement résiduelles des candidats retenus.

Le montant maximum annuel pour le lot n°1 est de : 530 000.00€HT soit 2 120 000.00 € HT pour la durée totale du marché incluant les reconductions.

Le montant maximum annuel pour le lot n°2 est de : 70 000.00 € HT soit 280 000.00 € HT pour la durée totale du marché incluant les reconductions.

Les bons de commandes seront notifiés sur la base des capacités résiduelles de traitement des centres candidats, à la semaine ou au mois, selon les besoins du syndicat et les capacités « instantanées » des centres de tris concernés.

59 sociétés ont retiré le dossier de consultation, dont 50 de manière anonyme.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 mars - 12h00.

3 entreprises ont fait parvenir une offre dans le respect de cette date pour le lot n°1. Aucune offre n'a été remise pour le lot n°2.



Entreprise	СР	Ville
PAPREC FRANCE	75005	PARIS
SERIVEL	91810	VERT-LE-GRAND
SUEZ RV ILE DE FRANCE	92040	PARIS LA DEFENSE CEDEX

Après examen du rapport d'analyse des offres, la CAO a décidé de retenir au stade de l'Accord Cadre les sociétés :

- PAPREC avec les sites situés à Blanc Mesnil (93155) et à Harnes (62440);
- SERIVEL avec le site situé à Vert le Grand (91 810) ;
- SUEZ avec les sites situés à Limeil Brévannes (94450) et à Anzin (59410).

Au vu de l'ensemble des offres proposées (bases et variantes), le classement est le suivant :

Classement	Base / variante incluant la gestion des refus de tri	Sac / vrac	Prestataire	Site	Prix unitaire à la tonne
1	Variante	Vrac	SUEZ	Limeil Brévannes	210.00 €HT (hors TGAP)
1 ex aequo	Variante	Sac	SUEZ	Limeil Brévannes	230.00 €HT (hors TGAP)
2	Variante	Sac	PAPREC	Blanc Mesnil ou Harnes	258.00 €HT (TGAP comprise)
3	Variante	Sac	SUEZ	Anzin	252.00 €HT (hors TGAP)
4	Variante	Vrac	PAPREC	Blanc Mesnil ou Harnes	258.00 €HT (TGAP comprise)
5	Variante	Vrac	SUEZ	Anzin	242.00 €HT (hors TGAP)
6	Base	Vrac	SERIVEL	Vert le Grand	239.00 €HT



A noter:

- Les offres de base des sociétés PAPREC et SUEZ n'ont pas été classées puisque leurs offres « variantes » ont été retenues.
- Le montant maximum annuel pour le lot n°1 est de : 530 000.00€HT soit 2 120 000.00 €HT pour la durée totale du marché incluant les reconductions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer le lot n°1 du marché relatif au Traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective du département de l'Aisne avec les sociétés PAPREC, SUEZ et SERIVEL ainsi que toutes les pièces y afférant selon les modalités suivantes :
 - SUEZ Offre Variante Vrac à Limeil Brévannes pour un prix unitaire à la tonne hors TGAP de 210.00 € HT
 - SUEZ Offre Variante Sac à Limeil Brévannes pour un prix unitaire à la tonne hors TGAP de 230.00 € HT
 - PAPREC Offre Variante Sac à Blanc Mesnil ou Harnes pour un prix unitaire à la tonne de 258.00 € HT TGAP comprise
 - SUEZ Offre Variante Sac à Anzin pour un prix unitaire à la tonne hors TGAP de 252.00 € HT
 - PAPREC Offre Variante Vrac à Blanc Mesnil ou Harnes pour un prix unitaire à la tonne de 258.00 € HT TGAP comprise
 - SUEZ Offre Variante Vrac à Anzin pour un prix unitaire à la tonne hors TGAP de 242.00 € HT
 - SERIVEL Offre de Base Vrac à Vert le Grand pour un prix unitaire à la tonne de 239.00 € HT
 - Le montant maximum annuel pour le lot n°1 est de : 530 000.00€HT soit 2 120 000.00 €HT pour la durée totale du marché incluant les reconductions.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séançe

Marc COUTEAU

Le Président

Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour: 39	
Contre:	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-16 Avenant n° 1 au lot 4 du marché n°22-13 relatif au traitement des déchets de plâtres du secteur Laonnois.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle , LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	



Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	sacques, reservanne
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	7
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-16 Avenant n° 1 au lot 4 du marché n°22-13 relatif au traitement des déchets de plâtres du secteur Laonnois.

Le lot 4 du marché n° 22-13 concerne le traitement des déchets de plâtre collectés dans le secteur Laonnois. Il s'agit d'un appel d'offre qui se compose de 4 lots correspondants aux secteurs du Saint-Quentinois (n° 1), de la Thiérache (n° 2), du Chaunois (n° 3) et du Laonnois (n° 4).

Il a débuté le 1er janvier 2023 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois 1 an, jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.

Ce marché à bon de commande comporte des maximums en tonnages sur chaque période d'exécution: 700T pour 1 an, 1 400T pour 2 ans, 2 100T pour 3 ans et 2 800T pour 4 ans; avec une estimation de tonnage de 530T/an.

L'entreprise C'MATER a été notifiée pour la prestation de traitement des déchets de plâtre collectés sur le lot n°4 (secteur Laonnois), au tarif de 79€ HT/tonne.

Or la filière de valorisation employée par C'MATER l'a informée, courant décembre 2022, d'une augmentation de ses tarifs à compter du 1er janvier 2023.

Malgré l'anticipation de C'MATER sur l'évolution des prix lors de la remise de son offre, cette subite augmentation a des conséquences sur le prix unitaire de prise en charge des déchets de plâtre par le titulaire.

Il est donc nécessaire de définir un nouveau tarif de traitement appliqué à Valor'Aisne et il est convenu d'augmenter le tarif à compter du 1er juillet 2023 pour le lot n° 4 du marché, de manière à permettre l'équilibre financier de la prestation.

Pour mémoire, C'MATER assure les opérations de réception des déchets sur son site de Courcy (51) et de pesées à chaque livraison, de contrôle qualité et de tri si besoin, de stockage et regroupement, de rechargement et de transport jusqu'au débouché, puis de valorisation par l'usine Placoplatre de Vaujours (93).

Aussi, à partir du 1er juillet 2023, le tarif du lot n° 4 du marché 22-13 est proposé à 90.00€ HT/tonne, en lieu et place du tarif initial de 79€ HT/tonne pour la 1ère année du marché.

Dans le cadre de cette modification de tarif unitaire au cours de la 1ère année du marché, il est arrêté que, en cas de reconduction, les révisions de prix s'appliqueront conformément à la formule prévue au CCAP à la date anniversaire du démarrage du marché, soit chaque 1er janvier.

L'évolution de 79 à 90 € HT/tonne correspond à une augmentation de 13.9 % du prix unitaire applicable aux tonnages traités.

Elle engendre les nouveaux montants suivants :

	Pour la durée initiale : 1 an		Pour la durée totale : 4 ans	
C'h-shiss	Tonnage estimé et montant estimé	Tonnage maxi et montant maxi induit	Tonnage estimé et montant estimé	Tonnage maxi et montant maxi induit
Situation initiale	530 tonnes à 79€ HT/T Soit 41 870.00€ HT	700 tonnes à 79€ HT/T Soit 55 300.00€ HT	2 120 tonnes à 79€ HT/T Soit 167 480.00 € HT	2 800 tonnes à 79€ HT/T Soit 221 200.00€ HT
Situation modifiée par l'avenant n° 1	530 tonnes 6 mois (265 T) à 79€ HT/T et 6 mois (265 T) à 90€ HT/T Soit 44 785.00€ HT	700 tonnes 6 mois (350 T) à 79 € HT/T et 6 mois (350 T) à 90€ HT/T Soit 59 150.00€ HT	2 120 tonnnes 6 mois (265 T) à 79€ HT/T et 42 mois (1 855 T) à 90€ HT/T Soit 187 885.00 € HT	2 800 tonnes 6 mois (350 T) à 79€ HT/T et 42 mois (2 450 T) à 90 € HT/T Soit 248 150.00€ HT
Evolution du montant et %	+ 2 915.00€ HT Soit 7.0%	+ 3 850.00€ HT Soit 7.0%	+ 20 405.00€ HT Soit 12.2%	+ 26 950.00€ HT Soit 12.2%



Suite à l'avis favorable de la CAO réunie le 10/03/2023, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au lot n°4 (Laonnois) du marché 22-13 relatif au traitement des déchets de plâtre collectés dans le département de l'Aisne;
- Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séance

Marc COUTEAU

Le Président

Eric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023	
Membres titulaires en exercice	68	
Présents	36	
Votants	36 + 3 pouvoirs	
Pour: 39		
Contre:		
Abstention:		

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-17 Autorisation de signature par le Président de la nouvelle convention-type DASRI (2023-2028) entre l'Eco-Organisme DASRI et Valor'Aisne.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle , LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN-Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	



Laonnois (Sirtom)	
Titulaires	Suppléants
	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<u>des Trois Rivières</u> (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	2 20 Mont State) 22501 Chipsian
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard.
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Djunita, Kodeki Sytvie
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	Atair
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	LUSTENBERGER COTINNE
Titulaires	Cupalénata
	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-17 Autorisation de signature par le Président de la nouvelle convention-type DASRI (2023-2028) entre l'Eco-Organisme DASRI et Valor'Aisne.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques (DASRI) relèvent d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

A ce titre, et à la suite à sa création en 2012 et de deux premiers agréments ministériels, l'Eco-Organisme DASTRI a de nouveau été agréé par l'Etat pour une période de six ans, soit de 2023 à 2028 (agrément du 23 décembre 2022), afin d'organiser opérationnellement l'enlèvement et le traitement des DASRI depuis les points de collectes, dont les déchetteries qui le souhaitent.

Dans ce cadre, une convention-type signée entre le Syndicat et l'Eco-Organisme permet de définir les termes du partenariat et les modalités d'exécution de l'enlèvement des DASRI dans les points de collecte désignés.

Cette convention entre Valor'Aisne et DASTRI couvre le périmètre des collectivités adhérentes du Syndicat, dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement des déchets de déchetteries. Elle regroupe les différentes déchetteries qui collectent les DASRI, soit 21 points de collecte à ce jour.

Elle prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, et est valable pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable tacitement par période de 2 ans et dans la limite de la fin de l'agrément de DASTRI.

La convention (jointe en annexe) expose les rôles et responsabilités des parties, les modalités de gestion des points de collectes en déchetteries et la gratuité du service réalisé par l'Eco-Organisme.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président de Valor'Aisne à signer le nouveau contrat avec DASRI, ainsi que toutes les pièces afférentes au contrat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

• Autorise le Président de Valor'Aisne à signer la convention-type avec l'Eco-Organisme DASRI pour la filière des Déchets d'Activités de Soins à Risques, pour la durée de l'agrément 2023-2028 ; ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séance

Marc COUTEAU

Le Président

Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Date de convocation	15 mars 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 3 pouvoirs
Pour: 39	
Contre:	
Abstention:	

L'an deux mille vingt- trois, le sept avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA à Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

2023-18 Régime des astreintes.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne			
Titulaires	Suppléants		
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX		
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle , LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET		
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie		
Canton d'Oulchy le Château (CC)			
Titulaire	Suppléant		
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé		
Chauny Tergnier La Fère (CA)			
Titulaires	Suppléants		
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU		
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE		
	Laurent		
Pays du Vermandois (CC)			
Titulaires	Suppléants		
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,		
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie		
Région de Château-Thierry (CA)			
Titulaires	Suppléants		
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN-Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,		
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine		
Marc			



Languia (Cistom)	Caliant.
<u>Laonnois</u> (Sirtom) Titulaires	Suppléants
	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<u>des Trois Rivières</u> (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel.
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	200 E TO E
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline , DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn.
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	The English of the Control of the Co
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	DNONON I docar, Edite I deal Ede
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique
Transition sedifficialições	LORIETTE MONIQUE

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Marie-Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Madame Jocelyne DOGNA Monsieur Jean-Michel BERTONNET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc WEBER



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Michèle FUSELIER, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Madame Véronique LEBEAU, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Christophe ANANIE, Monsieur Claude PHILIPPOT, Madame Nadège DELPECH, Madame Annie TUJEK, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Monsieur Thierry CORNAILLE, Madame Anne MARICOT, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Michel CARLIER, Madame Martine SIMON, Madame Yveline DELVAL, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Roland MORTELLI, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Christophe FRANCOIS, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jérôme DUVERDIER, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Francis CENDRA, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Bruno DECARSIN.



2023-18 Régime des astreintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,

Vu le Décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur.

Vu le Décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au profit de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu la délibération 2016-14 du comité syndical instituant les astreintes,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 6 avril 2023.

Valor'Aisne fait appel à une société de télésurveillance pour assurer la sécurité des sites (intrusion, incendie...).

En cas d'alerte, cette société doit lever le doute (par contrôle vidéo ou en se rendant sur place) et intervenir pour sécuriser le site.

Si un cas de figure inhabituel se présente, le gardien contacte alors l'astreinte de direction.

On constate que lorsqu'il s'agit de sécurité incendie, le gardien ne sait pas gérer la situation. La plupart du temps, les informations fournies à l'astreinte de direction sont floues ou imprécises.

Ainsi, il manque un niveau intermédiaire avec une bonne connaissance du site et en mesure de réaliser les interventions techniques (CMSI).

C'est la raison pour laquelle des astreintes de sécurité doivent être mises en place.

Considérant ce qui suit :

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.

Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.



La mise en place d'un tel dispositif, susceptible de majorer les risques professionnels et les atteintes à la santé, justifie un encadrement spécifique.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions règlementaires énoncées cidessus, de déterminer par délibération, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation ainsi que la liste des emplois concernés.

Le Comité Syndical,

DECIDE

D'instaurer le régime des astreintes du vendredi soir 21h au lundi matin 04h00 selon le dispositif suivant :

Article 1 – Le personnel concerné

Agents de la filière technique occupant les emplois suivants sur le site d'Urvillers :

- Mécaniciens
- Responsable maintenance

Article 2 - Motifs de recours aux astreintes

- Compléter la levée de doute effectuée par le service de télésurveillance et de gardiennage
- Effectuer les manipulations essentielles (sécurisation/accessibilité du site, inhibition zone SSI, remise en fonction CMSI, ...)
- Apporter un conseil/support fiable à l'astreinte de décision

Article 3 - Modalité d'application

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation	Modalités d'indemnisation
Du vendredi	Service	Véhicule personnel Téléphone portable	L'astreinte fera l'objet d'une indemnisation au taux en vigueur. En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront
21h00 au lundi 4h00	Maintenance mécaniciens et responsable maintenance	fourni, Planning M-1, Organisation par roulement	les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés.



Les agents seront informés au moins 1 mois à l'avance de leur période d'astreinte sauf situation exceptionnelle. En cas de délai de prévenance inférieur à 15 jours, l'indemnité d'astreinte sera majorée de 50 %.

A titre indicatif:

Le montant de l'astreinte d'exploitation pour le week end s'élève à 116.20 euros.

Ce montant sera majoré de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte d'exploitation moins de 15 jours francs avant le début de cette période.

Cette délibération complète la délibération n° 2016-14.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

• Instaure le régime des astreintes selon les modalités exposées ci-dessus dans les limites fixées par les textes de référence et des crédits calculés et inscrits chaque année au budget.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 11 avril 2023

Le Secrétaire de séance

Marc CÓUTEAU

Éric DELHAYE